

Discours de Pierre-Yves Modicom

Secrétaire général-adjoint de la Libre Pensée

Le meeting d'aujourd'hui est un grand mouvement de clarification. Il donne à voir la réalité du **Mouvement laïque** : c'est un mouvement social et démocratique, profondément attaché aux libertés individuelles et collectives, aux droits sociaux ; c'est un mouvement antiraciste et profondément international parce que sa cause est universelle : c'est celle de la liberté humaine et de l'égalité de toutes et tous. En creux, ce rappel aux fondamentaux montre aussi l'ampleur des reniements politiques sur les questions laïques et républicaines ces dernières décennies ; l'ampleur de la régression vers le chauvinisme autoritaire et vers les idéologies subventionnées, qui sont toujours des idéologies d'État.

Tous ces reniements législatifs sous la **Cinquième République** procèdent d'un seul précédent : la **Loi Debré de 1959**, qui a instauré le financement public de l'enseignement privé catholique. La **Loi Debré** a été adoptée malgré l'opposition de tous les défenseurs de la **République laïque**. Elle représente le pacte d'argent entre l'Église et le pouvoir gaulliste, le pacte qui a rendu possible toute la régression antilaïque ultérieure.

L'État et les collectivités sont aujourd'hui les premiers financeurs de l'enseignement religieux, à hauteur de 12 milliards par an, selon les estimations les plus fiables – car bien sûr ces transferts sont très difficiles à pister. C'est en commençant par l'école que la III^e République s'est faite laïque, c'est aussi en commençant par l'école que la Ve s'est défaite laïque.

La confusion politique de ces dernières années n'a pas épargné la question de *l'Abrogation de la Loi Debré*. Le défaitisme semblait parfois de mise : l'enseignement privé, apparemment, était trop gros pour être résorbé. Il fallait se battre pour une « *meilleure application de la Loi Debré* », notamment en matière de contrôles. Mais l'absence de contrôle pour les écoles catholiques n'est pas un dysfonctionnement de la **Loi Debré**, c'en est le cœur !

Ponctuellement, il a même pu arriver que ce défaitisme prenne les atours d'un radicalisme de façade, « *plus laïque que moi tu meurs* », mais sans aucune proposition stratégique, si bien qu'à la fin, aucune perspective de sortie du statu quo n'émergeait. Les avocats d'une certaine laïcité prétendument intransigeante se retrouvaient ainsi à tenir la chandelle lors des dîners entre les princes de l'Église et ceux d'une République mal nommée. Laïcisme bruyant dans les soirées en ville, mais dans le travail quotidien, impuissance organisée et finalement complaisance pour l'Église : personne ici ne mange de ce pain-là.

Grâce aux errements des derniers gouvernements, les masques sont tombés et ici aussi, la clarification est advenue. Un **Collectif** réunissant de nombreuses organisations présentes ou excusées aujourd'hui a élaboré un *Plan de sortie de la Loi Debré*, à l'initiative de la **Libre Pensée**.

Ce *Plan de sortie* ne consiste pas à se perdre en mesures prophylactiques censées mener un jour à **l'Abrogation** : il prend au contraire l'Abrogation comme point de départ, et déroule ensuite les dispositions transitoires grâce auxquelles **l'École publique** montera en puissance pour accueillir la quasi-totalité des élèves actuellement scolarisés dans le privé, tout en proposant des solutions pour les actuels salariés de l'enseignement privé.

En d'autres termes : il ne s'agit pas de persécuter l'enseignement privé pour le faire maigrir avant d'abroger la loi, il s'agit **d'Abroger la loi** en se donnant les moyens de résorber ensuite le poids démographique du privé. Ces dispositions transitoires dureront six ans. Commencer par

l'Abrogation, c'est aussi mettre la loi à l'abri d'un changement de majorité : si la *loi Debré* est abrogée et que la sortie passe par des dispositions transitoires, un gouvernement allié de l'Église devrait reprendre le dossier à zéro et faire revoter la *Loi Debré* pour faire marche arrière.

Placer **l'Abrogation** en fin de cycle, au contraire, c'est compromettre tout le projet à la première hésitation venue. Il n'y a pas d'autre chemin vers la liberté que **l'Abrogation immédiate**. *La République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte* : cela vaut aussi pour les associations diocésaines et les écoles congréganistes. Alors, *Fonds Publics pour l'École publique, fonds privés pour l'école privée*, et vive **l'École de la liberté, l'École laïque !**